



SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE
PARLIAMENTARY PROTECTIVE SERVICE
CANADA

DEMANDE DE PROPOSITION (DP)

Barrière Anti-Véhicule-Bélier

Date de la demande de proposition : lundi, février 26, 2024

Date et heure de clôture : mercredi, mars 20, 2024 avant 14 h

Autorité contractante : Benoit Raymond

Courriel : proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca



TABLE DES MATIÈRES

1. PORTÉE ET LIMITATION	3
1.1 Interprétation.....	3
1.2 But.....	4
1.3 Objectif du Projet	5
1.4 Portée des services	5
2. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS	5
2.1 Processus d'évaluation.....	5
2.2 Comité d'évaluation	6
2.3 Notation des renseignements techniques.....	6
2.4 Notation de la Proposition financière	7
2.5 Négociation et attribution.....	7
3. EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	8
3.1 Format.....	8
3.2 Date et heure de clôture	8
3.3 Proposition complète.....	8
3.4 Présentation des Propositions.....	9
3.5 Exigences obligatoires.....	10
3.6 Expérience du Proposant	12
3.7 Critère de fonctionnalité.....	13
3.8 Équité, diversité et inclusion.....	14
3.9 Approche et méthodologie pour atteindre les objectifs	14
3.10 Proposition financière.....	15
4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES D'ÉVALUATION	16
Formulaire de Proposition financière	17

Pièces jointes :

- Annexe A – Instructions aux Proposant
- Annexe B – Conditions générales
- Annexe C – Énoncé des besoins (EDB)

1. PORTÉE ET LIMITATION

1.1 Interprétation

Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente DP et prévalent sur celles figurant dans tout autre document. Lorsque le contexte l'exige, les références au singulier incluent le pluriel, le pluriel inclut le singulier et le neutre inclut le masculin et le féminin.

- 1.1.1 Modification : les éléments qui peuvent avoir une incidence sur la DP et ses documents connexes, notamment des réponses à d'importantes questions, des précisions, des changements ou des corrections qui seront publiées au moyen d'une modification.
- 1.1.2 AchatsCanada : le portail qui sera utilisé par les Proposant pour accéder aux documents de la DP ou pour soumettre leurs questions.
- 1.1.3 Date et heure de clôture : l'heure et la date fixées sur la page couverture de la présente DP à partir desquelles aucune autre Proposition ne peut être présentée en réponse à la DP du Service de protection parlementaire (SPP).
- 1.1.4 Entrepreneur : la personne, l'entreprise, l'agence, l'entité, le fournisseur, ou l'expert-conseil qui est inscrit, autorisé ou autrement habilité à exercer des activités dans la province ou le territoire où se situe le Lieu des Travaux, et qui sera embauché par le SPP pour fournir des biens, des services, des services de conception, d'études ou autre service spécialisé pour l'exécution des Travaux.
- 1.1.5 Contrat : le bon de commande envoyé à l'Entrepreneur ou une convention écrite conclue par le SPP et l'Entrepreneur conformément aux documents de la DP, y compris toutes les modifications publiées, les conditions générales, toute négociation ou tout changement (que le SPP peut approuver à son entière discrétion), les annexes ou tout autre document précisé ou cité faisant partie du Contrat. Le tout compte tenu des modifications apportées avec l'accord des parties.
- 1.1.6 Note finale : la note finale d'un Proposant qui sera calculée en additionnant la note pondérée totale de sa Proposition technique et la note pondérée totale de sa Proposition financière.
- 1.1.7 Coentreprise : une coentreprise est une association de deux parties ou plus qui combinent argent, propriété, connaissances, expertise et autres ressources en une seule entreprise commerciale conjointe, parfois appelée consortium, pour présenter ensemble une Proposition. La coentreprise est seule responsable de toutes les parties.
- 1.1.8 Personnel clé : le personnel de l'Équipe du Proposant dont les rôles et les responsabilités sont essentiels pour l'achèvement des Travaux et que le SPP veut évaluer. Il s'agit du personnel nommé par le Proposant pour remplir les rôles désignés dans la présente DP.
- 1.1.9 Exigence obligatoire : toute exigence désignée comme telle dans la présente DP. Le fait de ne pas répondre à une exigence obligatoire ou de ne pas démontrer la façon dont le Proposant satisfait à l'exigence obligatoire dans une Proposition fera en sorte qu'une Proposition sera considérée comme non conforme et ne sera pas prise en considération.

- 1.1.10 Lieu des Travaux : le site ou l'emplacement désigné du projet pour les travaux énumérés dans les documents de la DP ou les documents de l'EDT/EDB.
- 1.1.11 Proposant : la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui présentent une Proposition, il s'agit de la personne morale autorisée à conclure un Contrat et à qui incombera l'entière responsabilité contractuelle de la prestation des services requis.
- 1.1.12 Équipe du Proposant : le Proposant et son équipe d'Expert-conseil, de spécialiste ou de Sous-traitant proposé par le Proposant pour exécuter les Travaux.
- 1.1.13 Projet : l'ensemble des travaux dont les Travaux constituent la totalité ou une partie.
- 1.1.14 Proposition : la réponse écrite du Proposant à la présente DP, incluant la Proposition technique et la Proposition financière ainsi que toute pièce jointe, documentation et certification exigées.
- 1.1.15 Critères cotés : les exigences en fonction desquelles la Proposition technique d'un Proposant sera évaluée pour déterminer la note technique.
- 1.1.16 Demande de Proposition : le document de la DP et tous les documents modifiés et cités dans celle-ci.
- 1.1.17 Sous-expert-conseil ou sous-traitant : les personnes, entités et spécialistes autorisés embauchés par l'Entrepreneur pour effectuer une partie des Travaux en son nom et dont l'Entrepreneur assume la pleine et entière responsabilité.
- 1.1.18 Proposition technique : la réponse aux exigences obligatoires et aux critères cotés qui fait partie de la Proposition.
- 1.1.19 Note technique : la note attribuée à une Proposition technique après l'évaluation technique.
- 1.1.20 Travaux : l'ensemble des services, activités, biens, équipements, articles et objets que l'Entrepreneur doit effectuer, livrer ou fournir en vertu du Contrat (c.-à-d. l'ensemble des Travaux décrits dans les documents de l'EDT/EDB).

1.2 But

- 1.2.1 Le Service de protection parlementaire (SPP) recherche des Propositions non-contraignantes des entreprises potentielles possédant le bien et les services demandés pour la fourniture de Barrières Anti-Véhicule-Bélier comme décrit à l'annexe C, Énoncé des besoins aux prix établis dans le formulaire de Proposition financière.
- 1.2.2 Il s'agit d'un processus de Proposition à deux documents (technique et financière) en une étape visant à sélectionner le Proposant ayant obtenu la note globale la plus élevée qui peut ensuite être invité à négocier ou à conclure un Contrat avec le SPP.
- 1.2.3 La présente DP vise à établir un Contrat pour une durée allant jusqu'à trois (3) ans à partir de la date d'octroi selon l'option choisie.

- 1.2.4 Si le Proposant retenu et le SPP jugent qu'une prolongation sera mutuellement profitable, ce Contrat pourrait être prolongé de deux (2) périodes d'une (1) année chacune avec les mêmes modalités.

1.3 Objectif du Projet

- 1.3.1 Le SPP cherche des propositions non-contraignantes de la part de compagnies potentielles qui ont le produit et l'expérience technique pour l'approvisionnement des barrières anti-véhicule-bélier et la possibilité de location, tel que décrit plus amplement dans l'Annexe C, Énoncé des besoins, pour les prix énoncés dans le formulaire de proposition de prix.

1.4 Portée des services

- 1.4.1 Les responsables du SPP ont l'intention d'acquérir la capacité de déployer rapidement des barrières anti-véhicule-bélier certifiées dans la Cité parlementaire afin de bloquer l'accès à la Colline du Parlement aux auteurs de menaces hostiles placés dans des véhicules dans les grandes voies d'entrée et de sortie (par exemple, interdire aux véhicules l'accès à la Colline du Parlement). Les barrières anti-véhicule-bélier seront déployées sur demande pour servir de renfort à la Cité parlementaire et permettront d'améliorer la posture de sécurité globale.
- 1.4.2 Se reporter à l'EDB ci-joint pour tous les détails supplémentaires.

2. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

2.1 Processus d'évaluation

- 2.1.1 Sous réserve des Instructions aux Proposants, le SPP a l'intention d'attribuer un Contrat au Proposant retenu qui a présenté une Proposition conforme et qui reflète la meilleure valeur globale pour le SPP, comme il est déterminé par le processus d'évaluation décrit dans la présente section.
- 2.1.2 Les Propositions seront évaluées en fonction du bien-fondé des renseignements reçus et de toute autre précision ou confirmation requise par le SPP. Le processus d'évaluation est un processus par étapes comme suit :
1. **Étape 1** : Les exigences obligatoires seront examinées en premier, et une réussite ou un échec leur sera attribué. Les Propositions qui ne satisfont pas à tous les critères obligatoires ne seront plus prises en considération sous réserve des privilèges dont le SPP bénéficie dans les Instructions aux Proposants.
 2. **Étape 2** : La Proposition technique des Proposants qui satisfont à tous les critères obligatoires sera évaluée. Les Proposants doivent obtenir une **note globale minimale de 36 points sur 60** pour leur Proposition technique pour qu'ils soient considérés. La Proposition des Proposants qui n'obtiennent pas cette note ne sera plus prise en considération.
 3. **Étape 3** : Une fois que les Propositions techniques auront été évaluées, le SPP ouvrira les Propositions financières des Proposants dont les Propositions ont satisfait aux exigences

obligatoires, et ont obtenu la note globale minimale. Les renseignements sur les prix seront examinés et notés selon la formule et les critères précisés dans la présente DP.

4. **Étape 4** : Les notes des Propositions technique et financière seront additionnées pour déterminer le Proposant ayant obtenu la note globale la plus élevée, celui-ci pourra alors être invité à conclure un Contrat avec le SPP.

2.2 Comité d'évaluation

- 2.2.1 L'évaluation des Propositions sera effectuée par le SPP; des représentant-e-s du SPP et des évaluateur-trice-s tier/tierce-s pourraient aussi se joindre au SPP pour l'aider dans le cadre de l'évaluation conformément aux règles décrites dans la présente DP.
- 2.2.2 Un comité d'évaluation sera convoqué par le SPP, et un consensus sera ensuite établi.
- 2.2.3 Les résultats de cette évaluation en fonction des critères représenteront le principal outil d'évaluation globale, mais le choix du Proposant qui exécutera les Travaux visés pourra aussi dépendre d'une réunion avec le comité d'évaluation proposé.
- 2.2.4 Le comité d'évaluation dispose de toute liberté pour ce qui est :
1. de demander des précisions ou faire des vérifications concernant la totalité ou une partie de l'information fournie par le Proposant à l'égard de la présente DP;
 2. de communiquer avec toutes les personnes-ressources désignées ou certaines d'entre elles afin de les interroger, aux frais du Proposant, ou toutes les personnes-ressources proposées par le Proposant ou certaines d'entre elles en application des conditions des présentes, dans les locaux du SPP, moyennant un préavis de 48 heures, et ce, pour vérifier et valider les renseignements ou les données fournis par le Proposant.
- 2.2.5 La Proposition du Proposant retenu sera incorporée au Contrat.

2.3 Notation des renseignements techniques

- 2.3.1 Les Proposants doivent satisfaire aux Exigences obligatoires et doivent répondre à tous les Critères cotés décrits dans les exigences visant la présentation de la Proposition. Les Proposants doivent présenter leur Proposition technique sous la forme indiquée et respecter le nombre de pages fixé. Les renseignements fournis dans les pages qui dépassent la limite établie peuvent ne pas être examinés et évalués.
- 2.3.2 Les réponses seront évaluées et notées comme suit :

Note	Description
0	Aucune réponse donnée : Aucune réponse n'a été donnée ou la réponse donnée ne traitait pas de la question.
1	Réponse inacceptable : La réponse comporte d'importantes lacunes.
2	Réponse peu satisfaisante : La réponse fournie n'abordait que partiellement la question ou ne fournissait que certains des renseignements demandés. La réponse comporte des lacunes.

3	Réponse satisfaisante : La réponse fournie abordait la question de façon acceptable ou fournissait une quantité acceptable de renseignements demandés. La réponse comporte des lacunes acceptables.
4	Bonne réponse : La réponse fournie abordait la question d'une bonne façon ou fournissait une quantité importante de renseignements demandés. La réponse comporte une lacune mineure.
5	Excellente réponse : La réponse fournie abordait de façon détaillée la question ou fournissait tous les renseignements demandés. La réponse ne comporte aucune lacune.

2.3.3 Chaque réponse sera évaluée de façon indépendante par le comité d'évaluation. La note finale sera établie par consensus. Les Propositions rejetées ne seront pas retournées au Proposant.

2.3.4 La note de chaque critère sera multipliée par le facteur de pondération et divisée par cinq (5) pour obtenir une note pondérée, et ensuite les notes pondérées seront additionnées pour obtenir une note pondérée totale.

2.4 Notation de la Proposition financière

2.4.1 Les notes pour les montants totaux pour l'option d'achat et l'option de location seront attribués comme suit :

Critère	Note
Le prix du Proposant est = (prix le plus bas)	10
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas) et ≤ (prix le plus bas + 5 %)	9
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas + 5 %) et ≤ (prix le plus bas + 10 %)	8
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas + 10 %) et ≤ (prix le plus bas + 15 %)	7
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas + 15 %) et ≤ (prix le plus bas + 20 %)	6
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas + 20 %) et ≤ (prix le plus bas + 25 %)	5
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas + 25 %) et ≤ (prix le plus bas + 30 %)	4
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas + 30 %) et ≤ (prix le plus bas + 35 %)	3
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas + 35 %) et ≤ (prix le plus bas + 40 %)	2
Le prix du Proposant est > (prix le plus bas + 40 %)	0

2.4.2 La note pour chaque critère de prix sera attribuée en fonction du tableau ci-dessus. La note sera divisée par 10 et ensuite multipliée par son facteur de pondération respectif pour donner une note pondérée pour chaque critère.

2.4.3 Les Propositions de prix égales recevront la même note.

2.4.4 Les notes pondérées seront additionnées pour obtenir la note pondérée totale de la Proposition financière.

2.5 Négociation et attribution

2.5.1 La note pondérée totale de la Proposition technique et la note pondérée totale de la Proposition financière sont additionnées pour obtenir une note combinée (Note finale) pour chaque Proposant.

- 2.5.2 Le Proposant dont la note finale est la plus élevée pourrait être invité à négocier ou bien à conclure un Contrat avec le SPP. Le fait de ne pas parvenir à un accord avec le ou la Proposant ayant obtenu la plus haute note autorisera le SPP, à sa propre discrétion, à inviter le prochain Proposant le mieux classé à entamer des négociations. Le SPP n'est pas tenu d'entamer de négociations ou de conclure un Contrat avec le Proposant ayant obtenu la note la plus élevée ou tout autre.
- 2.5.3 Si les Notes finales des deux Proposants qui ont reçu les deux notes les plus élevées sont égales ou séparées d'un point ou moins, le Proposant qui obtient la note la plus élevée pour sa Proposition financière sera retenu pour négocier ou conclure un Contrat avec le SPP.

3. EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1 Format

- 3.1.1 La Proposition technique devrait être présentée dans le format suivant, et chaque section devra se limiter au nombre de pages indiqué dans le tableau sommaire des critères d'évaluation :
- Format du papier : 8,5 po x 11 po (équivalent métrique : feuille de format A4) OU conformément aux indications, certains critères exigent un format de 11 po x 17 po.
 - Taille de la police : Arial 11 points ou équivalent.

N.B. : Pour demander les documents dans un format différent pour des besoins particuliers en matière d'accessibilité, envoyez un courriel à l'Autorité Contractante nommée sur la page d'accueil.

3.2 Date et heure de clôture

- 3.2.1 Les Propositions doivent être reçues **avant** la date et l'heure de clôture prévues dans la DP.
- 3.2.2 Le SPP peut, au moyen de modification, reporter l'heure de clôture, la date de clôture ou toute autre date prévue concernant la présente DP. Le SPP ne sera pas responsable des frais engagés par les Proposants relativement à toute modification des dates prévues dans la DP ou de tout autre retard lié à la présente DP.

3.3 Proposition complète

- 3.3.1 Une Proposition ne devrait inclure que les critères décrits dans la présente section et dans les modifications et addenda s'y rapportant. Il est conseillé aux Proposants de présenter leurs renseignements de façon claire et succincte dans le format demandé. Les renseignements devraient être pertinents et fournis dans le contexte du présent Projet.
- 3.3.2 Les Proposants devraient refléter tous les aspects des critères de manière approfondie. Les Proposants qui répondent par des phrases imprécises, telles que « nous nous conformons », pourraient obtenir la note « 1 », c.-à-d. « La réponse comporte

d'importantes lacunes », ou ne recevront pas une note aussi élevée que les Proposants qui ont décrit de manière assez détaillée le critère.

- 3.3.3 Les Propositions seront évaluées uniquement en fonction du contenu du matériel demandé dans la présente DP. Le matériel supplémentaire sous forme de brochure d'entreprise, de renseignements à caractère commercial, etc., ne doit pas être présenté et ne sera pas pris en considération ou évalué.
- 3.3.4 Les Propositions doivent être présentées comme il est décrit à la **section 3.4** ci-dessous. La Proposition devrait être présentée dans deux documents distinctes : Le **document 1** contiendra la Proposition technique qui comprend tous les renseignements techniques en réponse aux critères obligatoires et aux critères techniques cotés. Le **document 2** contiendra la Proposition financière qui comprend tous les renseignements sur les prix.

3.4 Présentation des Propositions

- 3.4.1 Les Propositions doivent contenir tous les renseignements demandés dans les Instructions aux Proposants et la Proposition financière contenue dans la présente DP. Il incombe au Proposant et à lui seul d'examiner attentivement les documents de la DP (y compris les modifications publiées) pour bien comprendre les instructions et les exigences qui s'y trouvent. Les Propositions financières doivent porter sur le coût de tous les éléments dont il est question dans la DP et ses documents connexes. Aucune indemnité ne pourra être envisagée par le SPP au nom d'un Proposant en raison d'une erreur, d'une omission ou de la négligence de la part du Proposant.
- 3.4.2 Des limites quant au contenu de la Proposition ont été établies afin de s'assurer que le processus peut être réalisé aussi efficacement que possible, tant pour le SPP que pour les Proposants. Les Proposants devraient respecter les instructions fournies. La Proposition sera évaluée exclusivement en fonction des renseignements fournis en réponse aux critères d'évaluation demandés.
- 3.4.3 Les Proposants devraient structurer leur **Proposition** comme il est indiqué dans la présente section.
- 3.4.4 En présentant une Proposition en réponse à la présente DP, le Proposant reconnaît qu'il a lu les modalités de la présente DP, notamment, les Instructions aux Proposants, le formulaire de Proposition financière et les pièces jointes. Il ou elle accepte aussi de s'y conformer et, s'il est choisi comme Proposant retenu, de conclure un Contrat avec le SPP.
- 3.4.5 Il s'agit d'un processus à deux documents :
1. Le **document 1** intitulée « **Proposition technique** » doit inclure la réponse du Proposant à ce qui suit :
 - a) la réponse aux Exigences obligatoires;
 - b) la réponse technique aux critères d'évaluation; et
 - c) tout autre renseignement, certification ou document demandé.
 2. Le **document 2** intitulée « **Proposition financière** », doit inclure ce qui suit :

a) le formulaire de Proposition financière.

- 3.4.6 Le formulaire de Proposition financière contenu dans la présente DP doit être entièrement rempli, signé et présenté, à l'aide du formulaire fourni à cette fin, de façon claire et lisible. Les signatures et toutes les autres entrées doivent être écrites à l'encre ou par voie électronique. Toutes les pages et tous les espaces de la Proposition financière doivent être remplis et inclus dans la Proposition soumise.
- 3.4.7 Les documents de la DP ne peuvent pas être modifiés, sauf pour ajouter les renseignements demandés. Les Propositions qui comportent des omissions, des ajouts, des ratures, des conditions ou des descriptions qualificatives peuvent être rejetées par le SPP à son entière discrétion.
- 3.4.8 Les Proposants sont priés de noter que la Proposition technique et la Proposition financière constituent une **Proposition complète** et que cette Proposition fera partie de tout Contrat qui en découle.
- 3.4.9 Tous les prix soumis doivent être fermes et exprimés en dollars canadiens. Les prix indiqués dans la Proposition doivent demeurer en vigueur pendant la durée du Contrat et doivent représenter le paiement intégral pour tous les Travaux et autres éléments nécessaires pour exécuter le Contrat.
- 3.4.10 Les Propositions doivent être reçues **avant** la date et l'heure de clôture prévues par courriel.

Pour tous les détails connexes, référez-vous aux Instructions aux Proposants.

- 3.4.11 Les Proposants devraient indiquer de façon claire sur leur Proposition leur nom, leur adresse de réexpédition et le « numéro de la demande de Proposition ».
- 3.4.12 Chaque Proposant doit assumer tous les coûts liés à la préparation et à la présentation de sa Proposition, y compris, s'il y a lieu, les coûts engagés pour toute démonstration.

3.5 Exigences obligatoires

- 3.5.1 Les Proposants doivent obtenir une note globale **d'au moins 36 points sur 60** pour leur Proposition technique pour que leur Proposition soit prise en considération.
- 3.5.2 Les Proposants doivent fournir des certifications et les conditions de test/périmètre ainsi que le nombre d'unités nécessaires à la création d'un système à barrières certifié si les barrières doivent être reliées.

Exemple :

ASTM F2656 M50 P3

Catégorie de véhicules = M (petites et grandes berlines, véhicules utilitaires, camionnettes et camions d'un poids maximal de 6 800 kg)

Vitesse des véhicules = 50 km/h

Pénétration = P3 7,01 à 30 m

Conditions de test : déploiement certifié avec « X » barrières reliées.

3.5.3 Caractéristiques d'arrêt :

En mesure de mettre les véhicules ci-dessous suffisamment hors d'état de nuire en les immobilisant : moteur détruit ou véhicule en panne.

Les Proposants doivent démontrer clairement dans leur réponse que leur système est capable d'arrêter une série de véhicules, qui comprennent, sans y être limités :

- a. les motocyclettes;
- b. les petites voitures de tourisme;
- c. les voitures de tourisme grand format;
- d. les camionnettes et les fourgonnettes légères;
- e. les poids lourds allant jusqu'à 7,5 tonnes.

3.5.4 Caractéristique environnementale :

Les Proposants doivent démontrer clairement dans leur réponse que leur système est capable de fonctionner dans un éventail d'environnements, qui comprennent, sans y être limités :

- a. Fonctionnalité et résistance aux mauvaises conditions météorologiques canadiennes (chaleur, vent, pluie, pluie verglaçante, neige, grêle, ou combinaison de ces facteurs);
- b. Températures de fonctionnement allant de -40 à +60 degrés Celsius;
- c. Résistant à la corrosion et capable de fonctionner dans des zones présentant des niveaux élevés de salinité et de gravier (sel de voirie et gravier) Hivers — Ottawa (Canada);
- d. Adaptation à toutes les surfaces et à tous les terrains (trottoirs, pentes, routes accidentées, mouillées ou sèches, glace, couverture de neige).

3.5.5 Les Proposants doivent fournir la liste des compagnies pour les certifications de barrière AVB :

Exemple :

- a. ASTM F2656
- b. IWA 14-1
- c. ISO 45001
- d. BSI PAS 68; et/ou;
- e. Autres

3.5.6 Les Proposants doivent démontrer comment ils rencontrent les normes d'homologations certifiées ci-dessous :

- a. **Homologation certifiée minimale:**
 - Norme ASTM : M30 P3

- Catégorie de véhicules : M (petites et grandes berlines, véhicules utilitaires, camionnettes et camions de 6 800 kg)
- Vitesse des véhicules : 30 km/h
- Pénétration : P3 7,01 à 30 m

b. Homologation certifiée idéale:

- Norme ASTM : M50 P3
- Catégorie de véhicules = M (petites et grandes berlines, véhicules utilitaires, camionnettes et camions de 6 800 kg)
- Vitesse des véhicules = 50 km/h
- Pénétration = P3 7,01 à 30 m

3.5.7 Les Proposants doivent démontrer que leur système rencontre les dimensions maximales et exigences de poids en déploiement :

- a. Largeur max. : 80 cm
- b. Longueur/profondeur maximale — 120 cm
- c. Hauteur maximale : 100 cm
- d. Poids maximal — moins de 45 kg (100 lb)
- e. Sauf si elles sont reliées, la distance maximale – 80cm.

3.6 Expérience du Proposant

3.6.1 Réalisations du Proposant dans le cadre de projets comparables

Dans cette section, le SPP cherche à évaluer l'expérience de l'entreprise et les qualifications du Proposant. En deux (2) pages environ par projet, énumérer et décrire deux (2) projets, dont la valeur est de l'ordre de 50 000,00 \$ ou plus, réalisés au cours des cinq (5) dernières années par le Proposant. Les projets comparables qui sont avec des exigences de sécurité ou des enjeux similaires, et qui sont plus pertinents quant à leur nature, et de plus grande envergure et portée par rapport aux exigences de ce Projet, pourraient obtenir une note plus élevée.

Renseignements à fournir :

1. Fournir une description et l'intention du projet incluant les honoraires, ainsi que les dates de début et d'achèvement.
2. Indiquer clairement en quoi ce projet est comparable et pertinent au projet demandé quant à l'envergure, à la portée et à la complexité.
3. Fournir une explication des rôles et responsabilités précises assumés par le Proposant.
4. Indiquer votre évaluation du succès du projet, de ses points forts et de ses points faibles, des leçons retenues et de ce que vous feriez différemment dans le cadre de futurs projets de ce type.
5. Fournir des références de client (nom, adresse et personne-ressource). Les références peuvent être vérifiées pour valider l'information soumise, et cela pourrait être reflété dans le pointage final.

3.7 Critère de fonctionnalité

3.7.1 Facteur opérationnel : Le Proposant devrait fournir assez de détail sur chacun des articles suivants pour être en mesure d'évaluer chacun des caractéristiques opérationnelles de façon satisfaisante :

1. Déploiement
 - a. Installation et démontage par une seule personne;
 - b. Assemblage rapide en moins de 3 minutes par unité;
 - c. Repères de haute visibilité;
 - d. Protection contre tous les risques de contact avec des bords en biseau ou de coupures pouvant entraîner une blessure accidentelle;
 - e. Inamovible et mécanisme antivol.
2. Mobilité
 - a. Pliable et compacte;
 - b. Mobiles une fois assemblées — fonction de portail avec roues ou option de roues de fixation permettant d'accroître la mobilité;
 - c. Facile à ranger;
 - d. Modulaires et pouvant être reliées entre elles; et
 - e. Pas de points d'ancrage au sol.
3. Maintenance
 - a. Entretien minimal et cycle de vie long;
 - b. Petites composantes minimales;
 - c. Pièce de rechange disponible;
 - d. Aucune pièce consommable ou qui s'épuise (ex. : gaz comprimé ou lames fusibles); et
 - e. Assemblage sans aucun outil spécialisé.
4. Dimensions maximales et poids :
 - a. Largeur - 80cm,
 - b. Longueur/profondeur - 120cm,
 - c. Hauteur- 100cm,
 - d. Moins que - 100lbs (45kg), et
 - e. Sauf si elles sont reliées, la distance maximale entre les barrières certifiées est de 80 cm.

3.7.2 Critères optionnels – les Proposants devraient soumettre l'information suivante :

1. Programme de formation, guide(s) de l'utilisateur ou de l'opérateur, vidéo(s) ou certification(s) de fonctionnement, fournis par le fabricant/l'entreprise.
2. Couleurs et marques personnalisées.
3. Accessoires comme des lumières permettant d'améliorer la visibilité.
4. Ajustements de la barrière.
5. Assemblage sans aucuns outils.
6. Passage conçu pour permettre aux piétons d'accéder à la Cité en passant par le système de barrières.
7. Résultats d'essais/certifications d'impacts en angle.
8. Solution d'entreposage intégrée.
9. N'incitent pas à la panique et ne sont pas menaçantes.
10. Entreposage et préparation pour le transport. Enceinte ou contenant protégé.
11. Technologie brevetée.

3.7.3 Les Proposants devraient soumettre leur stratégie pour modérer l'impact causé par les bris de chaînes d'approvisionnement mondiale afin de permettre la continuité d'affaire.

3.7.4 Les Proposants devraient fournir leur estimés de temps pour les livraisons standards tout en fournissant leurs stratégies d'efficacité de livraison et de temps-records pour les livraisons urgentes.

3.8 Équité, diversité et inclusion

3.8.1 Selon l'avis du SPP, grâce à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, nous pourrions bâtir une communauté plus forte ; en conséquence, les Proposants devraient démontrer, par leur approche ou leur politique, leur compréhension de l'exigence générale ci-dessous :

Les Entrepreneurs ne doivent pas refuser d'employer toute personne en raison de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de son âge, de son sexe, de son genre, de son orientation sexuelle, de son état civil, d'un handicap, d'une condamnation pour laquelle une grâce a été accordé ou de sa situation de famille, et ne doivent pratiquer aucune discrimination à l'encontre de telle personne.

3.9 Approche et méthodologie pour atteindre les objectifs

3.9.1 Décrire toutes les caractéristiques de garantie du fabricant fournies sur l'équipement.

3.9.2 Les Proposants devraient fournir leur processus de contrôle de l'assurance et des contrôles de la qualité des produits afin d'assurer l'excellence des produits.

3.10 Proposition financière

3.10.1 Les Proposants devraient remplir le formulaire de Proposition financière, fourni avec cette DP.

LE RESTE DE CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉ INTENTIONNELLEMENT BLANC

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

SECTION	CRITÈRE	NOMBRE DE PAGES	PONDÉRATION
3.5	Exigences obligatoires		Réussite/échec
3.5.1	Note globale d'au moins 36 points sur 60 pour Proposition technique	S.O.	Réussite/échec
3.5.2	Certification avec tests	S.O.	Réussite/échec
3.5.3	Caractéristiques d'arrêt	S.O.	Réussite/échec
3.5.4	Caractéristiques environnementale	S.O.	Réussite/échec
3.5.5	Certifications de barrière ABV	S.O.	Réussite/échec
3.5.6.a	Certifications des normes d'homologations (minimale)	S.O.	Réussite/échec
3.5.6.b	Certifications des normes d'homologations (idéale)	S.O.	Réussite/échec
3.5.7	Dimensions maximales et exigences de poids	S.O.	Réussite/échec
3.6	Expérience du Proposant	4	16
3.6.1	Projets comparables (environ 2 pages par projet) :		
	- Projet n° 1	2	8
	- Projet n° 2	2	8
Error! Reference source not found.	Critères de fonctionnalité	6	35
Error! Reference source not found.	Facteur opérationnel	3	26
3.7.1.1	Déploiement		8
3.7.1.2	Mobilité		8
3.7.1.3	Maintenance		6
3.7.1.4	Dimensions maximales et poids		4
3.7.2	Critères optionnels	2	3
3.7.3	Stratégies pour chaîne d'approvisionnement	1/2	2
3.7.4	Temps de livraison	1/2	3
3.7	Équité, diversité et inclusion	1	2
3.8.1	La compréhension, l'approche ou la politique des Proposants en matière d'équité, de diversité et d'inclusion	1	2
Error! Reference source not found.	Approche et méthodologie pour atteindre les objectifs	1	8
Error! Reference	Description de toutes les caractéristiques de garantie du fabricant		3

SECTION	CRITÈRE	NOMBRE DE PAGES	PONDÉRATION
source not found.			
Error! Reference source not found.	Processus de contrôle de l'assurance et des contrôles de la qualité des produits		5
3.10	Proposition financière	S.O.	40
	Option d'achat		30
	Option de location		10
Nombre total de pages/pondération		12	100

FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

Titre du projet : Barrière Anti-Véhicule-Bélier
Adresse du projet : Ottawa, Ontario
Numéro du projet : RFP-2023-24-012

1. **PAR LES PRÉSENTES, NOUS PROPOSONS** au SPP d'exécuter et de livrer les biens au Quartier Maître du SPP à l'adresse suivante, 2303 Stevenage Dr., K1G 3W1 en contrepartie des sommes/taux indiqués ci-dessous, conformément aux conditions des documents de la DP.

Option d'achat (75% du pointage d'évaluation)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Élément	Description	# de modèle	Qtée	Prix Unitaire	Montant
1	Barrières anti-véhicule-bélier		250	\$	\$
2	Frais de livraison (droits de livraison payés jusqu'au 2303 Stevenage Dr)				\$
Montant Total en Dollar Canadien incluant tous les frais de livraison et environnemental, tel qu'applicable, excluant la TVQ, TPS, TVH, TVP					\$

N.B. : La quantité est estimative et pourrait varier de +/-20%.

Option de location (25% du pointage d'évaluation)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Élément	Description	# de modèle	Qtée allant jusqu'à	Taux de location unitaire	Montant
1	Barrières anti-véhicule-bélier		50	\$	\$
2	Barrières anti-véhicule-bélier		100	\$	\$
3	Frais de livraison et d'installation dans les zones de la Cité parlementaire		50	\$	\$
4	Frais de livraison et d'installation dans les zones de la Cité parlementaire		100	\$	\$
Montant Total en Dollar Canadien excluant la TVQ, TPS, TVH, TVP					\$

Notre montant total comprend l'ensemble des frais de main-d'œuvre, de supervision, de bureau et d'administration, et tous les frais de déplacement et de séjour applicables, des coûts indirects, des profits et de tous les autres frais, dépenses et coûts associés à l'exécution des Travaux décrits dans la présente DP et les documents de l'EDB.

2. NOUS PROPOSONS DE PLUS PAR LES PRÉSENTES d'exécuter les Travaux selon l'EDB qui fait partie de la présente DP.

3. NOUS ATTESTONS PAR AILLEURS que nous :

- 3.1 avons visité, si exigé, à l'endroit et au moment précisés, l'installation où les Travaux seront exécutés avant l'heure de clôture.
- 3.2 avons pris connaissance des conditions d'exécution des Travaux et que nous y souscrivons.
- 3.3 avons étudié soigneusement les documents de la DP, y compris toutes les modifications énoncées dans les **Modifications publiées**, et toutes les exigences pertinentes relatives aux lois, aux règles, aux avis, aux directives, aux normes, aux arrêtés et aux règlements, à la délivrance de licences et de permis, aux marchés du travail et aux autres circonstances qui peuvent avoir une incidence sur notre Proposition, et que le ou la soussigné-e soumet par les présentes une Proposition visant à fournir les services et à exécuter les Travaux décrit pour le présent Projet.
- 3.4 connaissons parfaitement le lieu proposé pour l'exécution des Travaux, les conditions stipulées visant l'exécution conforme et en bonne et due forme des Travaux, ainsi que les matériaux à fournir et à utiliser, y compris, sans s'y limiter, chacune des conditions pouvant influencer sur le déroulement des Travaux, tant sur les lieux de l'installation que dans les zones avoisinantes.
- 3.5 certifions pour tous les curriculum vitae que les ressources ont donné leur autorisation pour être proposées pour les Travaux.
- 3.6 n'avons eu connaissance d'aucun autre renseignement ou document fourni par le SPP ou en son nom que ceux contenus dans les documents de la DP.
- 3.7 avons joint toute l'information requise, qui constitue une partie intégrante du formulaire de Proposition financière.
- 3.8 possédons les compétences requises pour exécuter les Travaux énoncés dans les documents de la DP, que nous pouvons exécuter ces Travaux conformément aux stipulations énoncées dans lesdits documents et que nous avons déjà accompli des Travaux dont le type et la portée s'apparentent à ceux requis par les présentes.
- 3.9 fournirons au SPP, conformément aux documents de la DP, tous les cautionnements, les protections d'assurance et les garanties nécessaires.

Le ou la **soussigné-e** a rempli le formulaire de Proposition financière de la présente DP et accepte toutes les conditions, les dispositions, les stipulations et les exigences énoncées dans les documents de la DP.

Nom légal du Proposant : _____

Dénomination commerciale du Proposant : _____

Adresse municipale : _____

Ville/Province/Code postal : _____

Nom de la personne-ressource et poste : _____

Numéro de téléphone/cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Signature du Proposant* : _____ Date: _____

* Représentant-e dûment autorisé-e, en signant ci-dessus, nous certifions que :

1. nous sommes autorisé-e-s à signer la présente au nom de la société, de la société de personnes, de la Coentreprise ou de l'entreprise à propriétaire unique;
2. nous nous conformons et acceptons l'entente d'intégrité (clause 31) et la convention de non-divulcation (clause 32) des Instructions aux Proposants.